

## MANAGEMENT BUY- OUT CONVENTION DE VENTE D' ACTIONS

Entre

Monsieur A et Monsieur B  
(adresse)

(ci-après: les vendeurs)

Et

Société ZZ SA

(ci-après: l'acheteur)

Dénommés ci-après ensemble « les parties »

### **A) Préambule**

#### **1. Les parties**

Les vendeurs sont les propriétaires de la totalité du capital-actions de la société ZZ composée de ... actions nominatives de CHF X de valeur nominale chacune, libérées à hauteur de ... % chacune.

Le siège de la société est situé à ...

La société ZZ est une société de droit suisse inscrite au Registre du commerce de ... depuis le ... sous la raison sociale ...

La société a pour but ...

L'acheteur est une société de droit suisse, inscrite au Registre du commerce de ...

#### **2. Buts du contrat**

La convention a pour but de fixer les conditions de la vente par les vendeurs à l'acheteur de l'ensemble des actions de la société.

La présente convention a pour but également de définir les conditions permettant d'assurer, après le transfert des actions, la continuité et le développement de la société, à la suite de sa reprise par les acheteurs, dans l'intérêt des parties au contrat.